

Mairie de SAINT GERMAIN L'HERM

Place de l'Hôtel de Ville

06303537-20260423-2026_BG-BF

Révisé le 27/04/2026

Publié le 27/04/2026

Le 07 avril 2023



04.73.72.00.56

E mail

st-germain-lherm.mairie@wanadoo.fr

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

La Loi NOTRe du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Une présentation brève et synthétique doit retracer les informations financières essentielles qui doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune www-saintgermainlherm.fr

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRES	BP 2026
011 – Charges à caractère général	434 545
012 – Charges de Personnel	303 400
014 – Atténuation de produits	200
023 – virement à l'investissement	144 980
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	14 942
65 - Autres charges de gestion courante (indemnités, subventions ...)	111 960
65748 – subventions associations 8 500.00	
66 – Charges financières	7 192
67 – charges spécifiques	500
68 – dotation aux provisions	124
TOTAL	1 017 843

EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE

Agents titulaires :

- 3 agents techniques à temps plein
- 2 agents administratifs à temps plein
- 1 agent spécialisé des écoles maternelles à temps plein
- 1 agent technique en temps non complet

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRES	BP 2026
002 – résultat reporté	249 078
013 – remboursement sur rémunération	18 000
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	58 800
73 – Impôts et taxes	355 382
74 – Dotations, subventions et participations (Etat, Département)	306 278
75 – Autres produits de gestion courante (loyers-remboursements)	30 305
TOTAL	1 017 843

Chapitre 73 AR Préfecture (identiques à 2025)

063-216303537-20260423-2026_BG-BF
Taxe foncière sur le bâti : taux de 37.26 %
Publié le 27/04/2026
Taxe foncière sur le non bâti : taux 70.00 %

Taxe habitation résidences secondaires : 12.06 %

Montant total prévisionnel 2023

333 853.00 €

Chapitre 74 : dotations de l'Etat

Les dotations attendues s'élèveront à 306 278 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les principaux projets pour l'année 2026 sont les suivants :

– Matériel roulant	pour un montant de	16 821.00 €
– Aménagement mobilier	pour un montant de	1 540.00 €
– Aménagement Mairie	pour un montant de	23 571.00 €
– Aménagements extérieurs	pour un montant de	19 322.00 €
– Aménagements autres bâtiments communaux	pour un montant de	41 815.00 €
– Matériels école primaire	pour un montant de	4 500.00 €
– Réseaux secs	pour un montant de	2 660.00 €
– Voirie	pour un montant de	118 300.00 €
– Terrains bâtis	pour un montant de	92 499.00
– Travaux divers eau assainissement (sur budget EAU)	pour un montant de	164 352.18 €
1. Protection des captages	pour un montant de	112 915.00 €
2. Réseau assainissement	pour un montant de	29 500.00 €

Les subventions d'investissement prévues :

– Budget général	64 242.00 €
– Budget eau	24 000.00 €

Etat de la dette :

– Montant des annuités d'emprunt Budget Principal :	51 976 €
– Montant des annuités d'emprunt Budget Eau-Assainissement :	34 863 €

Capital restant dû au 01/01/2026 :

– Budget Principal :	318 612.00€
– Budget Eau-Assainissement :	126 204.00 €

Vu, le Maire
Mme DESGEORGES Chantal
Le 27 avril 2026

